



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

N° 4 – FINANCES

Budget annexe du camping municipal : décision modificative n°1

Rapporteur :

Pello Etcheverry, 1^{er}
adjoint

Manuel Vaquero, Delphine de Torresgrosa, Thomas Ruspil, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Loïc Jouenne, Monique Labattut, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Jean Luc Casteret, adjoint à M. Le Maire
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Jean Daniel Badiola adjoint
- Charlotte Loubet-Latour, adjointe Pello Etcheverry, adjoint
- Guillaume Boivin, conseiller municipal délégué à Eric Soreau, adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale à Laurence Ledesma, adjointe
- Christine Gonzalo, conseillère municipale à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal à Patricia Arribas-Olano, adjointe

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laurence Ledesma a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°4 – FINANCES

Budget annexe 2024 du camping municipal : décision modificative n° 1

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Le budget primitif 2024 a été approuvé par délibération du 26 janvier 2024. Par délibération du 10 juin 2024, la commune de Saint-Jean-de-Luz a voté le budget supplémentaire 2024. Dans le cadre de l'exécution du budget, il convient de prévoir une première décision modificative, telle que détaillée dans le tableau et dans la maquette.

⇒ **Section de fonctionnement : 0,00 €**

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est réajusté de + 500,00 € suite à la conclusion d'une ligne de trésorerie indispensable pour honorer les charges fixes en attendant l'ouverture du Camping. De manière corrélative, les charges financières au chapitre 66 prévoit une enveloppe de 1 000,00 € pour le paiement des intérêts relatifs à la mobilisation de la ligne de trésorerie.

La section de fonctionnement est équilibrée par une baisse de l'autofinancement de 1 500,00 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2024 du budget annexe du Camping Municipal telle que détaillée dans le tableau (annexe 3) et la maquette (à consulter).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 18 septembre 2024,
- Adopte la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2024 du budget annexe du Camping Municipal telle que détaillée dans le tableau (annexe 3) et la maquette (à consulter).

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

